

Séance du Conseil Municipal du 09 Juin 2023

Conformément au décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du Code Général des Collectivités Territoriales – Chapitre II : Registres communaux – Article 5 – Art. R. 2121-9 :

« ... Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux, ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer. ... »

DELIBERATIONS :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 25 Mai 2023
- Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants qui constitueront le collège électoral du Pas-de-Calais en vue de l'élection des sénateurs.



VILLE DE FRÉVENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

OBJET :

**ELECTION DES
DELEGUES DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DE
LEURS SUPPLEANTS
QUI CONSTITURONT LE
COLLEGE ELECTORAL
DU PAS DE CALAIS EN
VUE DE L'ELECTION DES
SENATEURS**

L'An deux Mille vingt-trois, le neuf Juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du premier juin deux mille vingt-trois et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, 1^{er} adjoint.

Étaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LEBOUGRE, Patrick DELEU, Gaëlle LAGACHE, Bryan LEROY, Valérie LEBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL Stéphanie HEMERY, Christian DESPLANQUE,

Était absents excusés / Pouvoirs :

M. Jean-François THERET représenté par M. Johann DELARCHE
M. Tony RAMON représenté par Mme Christine LEGUILLETTE
Mme Brigitte EVRARD représentée par M. Jacky LEBOUGRE
M. Éric AUGUET,
Mme Martine KIWIOR représentée par Mme Christine CHABÉ
M. Claude ROUGEGREZ
Mme Simone VENIER représentée par Mme Solweig OBIN
M^{me} Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Solweig OBIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N°2023-35

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS QUI CONSTITUERONT LE COLLEGE ELECTORAL DU PAS- DE-CALAIS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur Johann DELARCHE, 1^{er} Adjoint au maire, a ouvert la séance.

Madame Solweig OBIN, Adjointe au Maire, a été désignée en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du C.G.C.T.).

Monsieur le Président a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré **19 Conseillers municipaux** présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. était remplie.

Il a ensuite :

- rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux Conseillers municipaux les plus âgés et les deux Conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : **MM. Jacky LEBOUGRE, Christine CHABÉ, Stéphanie HEMERY, Bryan LEROY**

- invité le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.
- rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.
- Indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du Code électoral, le Conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que **2 listes de candidats** avaient été déposées :

- « **Tous ensemble pour un avenir meilleur pour le Pas-de-Calais** ».
- « **Frévent Passion – Frévent Action** »

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le Conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier Conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection :

• Nombre de votants	:	24
• Nombre de suffrages nuls	:	0
• Nombre de suffrages blancs	:	0
• Nombre de suffrages exprimés	:	24

Monsieur le Président a proclamé élus délégués :

MM. THERET Jean-François – Christine LEGUILLETTE – Johann DELARCHE – Christine CHABÉ – Tony RAMON – Solweig OBIN – Jacky LBOUGRE – Brigitte EVRARD – Patrick DELEU – Martine KIWIOR – Bryan LEROY Nicole LAGACHE – Franck MAAS – Mélanie DEMZURE – Ludovic DUVAL

et élus délégués suppléants :

MM. Daniel DUBOURDIEU – Katia LEFEBVRE -Adrien LEFEBVRE – Gaëlle LAGACHE – Stéphanie HEMERY

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,



Extrait certifié conforme et transmis
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le **12 JUIN 2023**
LE MAIRE,

